

# Affiche histoire 1

**En couple,  
les femmes  
gagnent**

**42%**  
**de moins que  
leur conjoint.**

Cet écart n'est que de **9%**  
entre les femmes et hommes  
célibataires.

HOMME



2547€

FEMME



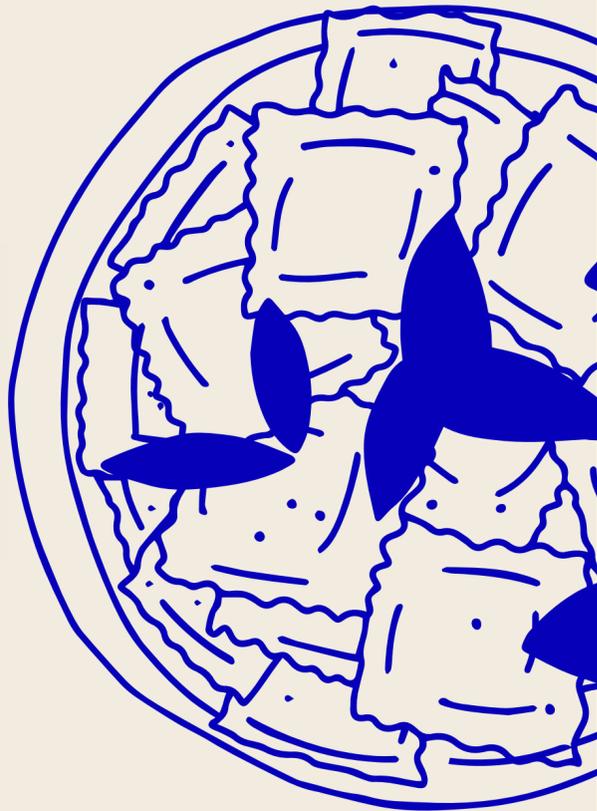
2118€

**16,8%** sépare le salaire  
mensuel net des hommes  
et des femmes.



## Lucie et Max

Dans  
**3 couples sur 4,**  
la femme gagne moins que l'homme.



**le croq'  
monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

## Severine et Ludo



Les femmes perdent en moyenne **6x**  
plus de revenu que les hommes  
lors d'une rupture.



**64%** des couples  
mettent en commun  
l'intégralité de leurs ressources

51%



couples sans enfant

85%



couples 2 enfants

30%



couples pacsés



Ensemble des couples

**le croq'  
monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

**1 millions  
de couples  
se forment  
chaque année  
dont plus  
de la moitié  
en union libre,**

soit **davantage** que le nombre  
de mariages et de pacs réunis.



UNION LIBRE

546 000  
couples formés



PACS

240 000  
couples formés



MARIAGE

164 000  
couples formés

## Nicole et Fred



Le taux d'impôt d'un couple est alors calculé sur la moyenne  
des deux revenus : c'est ce qu'on appelle **le quotient conjugal.**



En cas de disparité des revenus, **le quotient conjugal** fait  
fortement **baisser** le taux d'imposition du conjoint le mieux  
payé.

**le croq'  
monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

C'est décidé, **Séverine et Ludovic** divorcent.

Sur décision du juge, Mathéo et Zoé, leurs deux enfants, sont confiés à leur mère. Comme dans 97% des cas, c'est donc au père qu'il revient de verser une pension alimentaire. Etant donné qu'il se retrouve seul et ne bénéficie plus du quotient familial, la pension qu'il verse à ses enfants est déductible de ses impôts, dans une logique d'égalité.

Pourtant, Séverine la percevra, elle, comme un revenu imposable, ce qui risque de lui faire perdre le bénéfice de certaines prestations sociales, comme par exemple l'aide au logement.

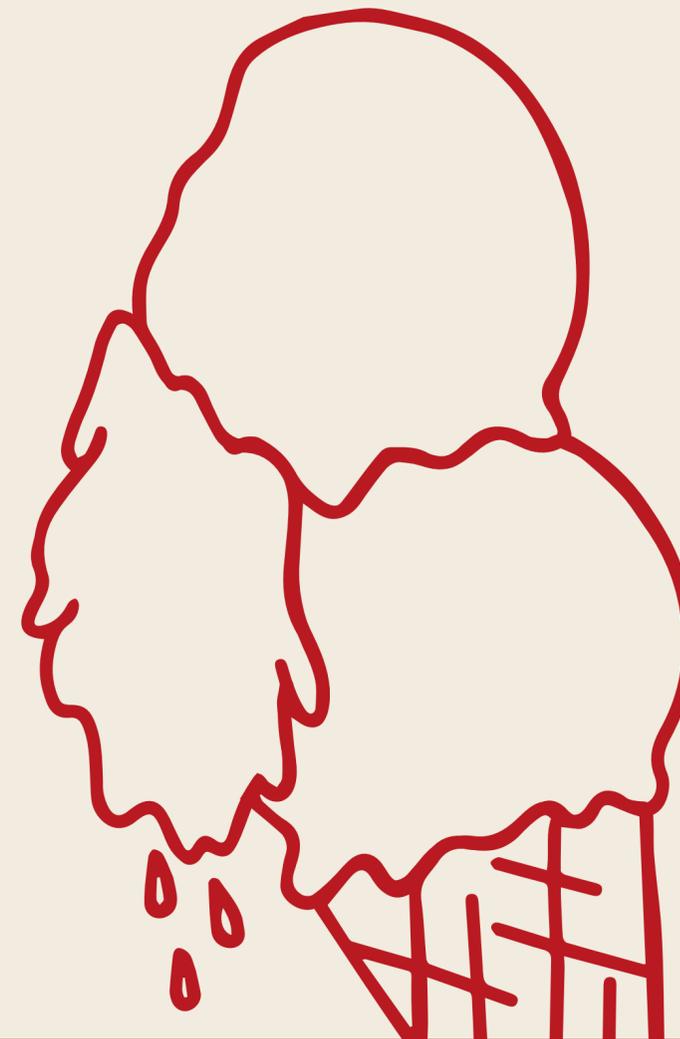
## Severine et Ludo

En ce sens, les organisations féministes taxent les pensions alimentaires sexistes : la pension alimentaire n'est pas vue comme une aide à l'éducation de l'enfant, mais comme une source d'enrichissement de la mère.

À ce titre, elle est donc taxée, dans un contexte où les françaises perdent en moyenne 6 fois plus de revenus que leurs ex-conjoints dans le cadre d'une rupture.

**Le Conseil d'État** a étendu le principe de taxation de la pension alimentaire au versement en nature par le père des frais de scolarité, des activités extrascolaires ou du salaire d'une assistante maternelle.

En d'autres termes, ces sommes destinées directement à la vie des enfants peuvent aussi être imposables pour leur mère.



**Le Conseil d'État** a étendu le principe de taxation de la pension alimentaire au versement en nature par le père des frais de scolarité, des activités extrascolaires ou du salaire d'une assistante maternelle.

En d'autres termes, ces sommes destinées directement à la vie des enfants peuvent aussi être imposables pour leur mère.

# Affiches histoire 2

## En couple, les femmes gagnent 42% de moins que leur conjoint.

Cet écart n'est que de 9% entre les femmes et hommes célibataires.

**HOMME** 2547€  
**FEMME** 2118€

**16,8%** sépare le salaire mensuel net des hommes et des femmes.

**Lucie et Max**

Dans **3 couples sur 4**, la femme gagne moins que l'homme.



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

## Severine et Ludo

**64%** des couples mettent en commun l'intégralité de leurs ressources

Les femmes perdent en moyenne **6x** plus de revenu que les hommes lors d'une rupture.

**51%** couples sans enfant

**85%** couples 2 enfants

**30%** couples pacés

**Ensemble des couples**



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

## Nicole et Fred

**1 millions de couples se forment chaque année dont plus de la moitié en union libre,** soit davantage que le nombre de mariages et de pacs réunis.

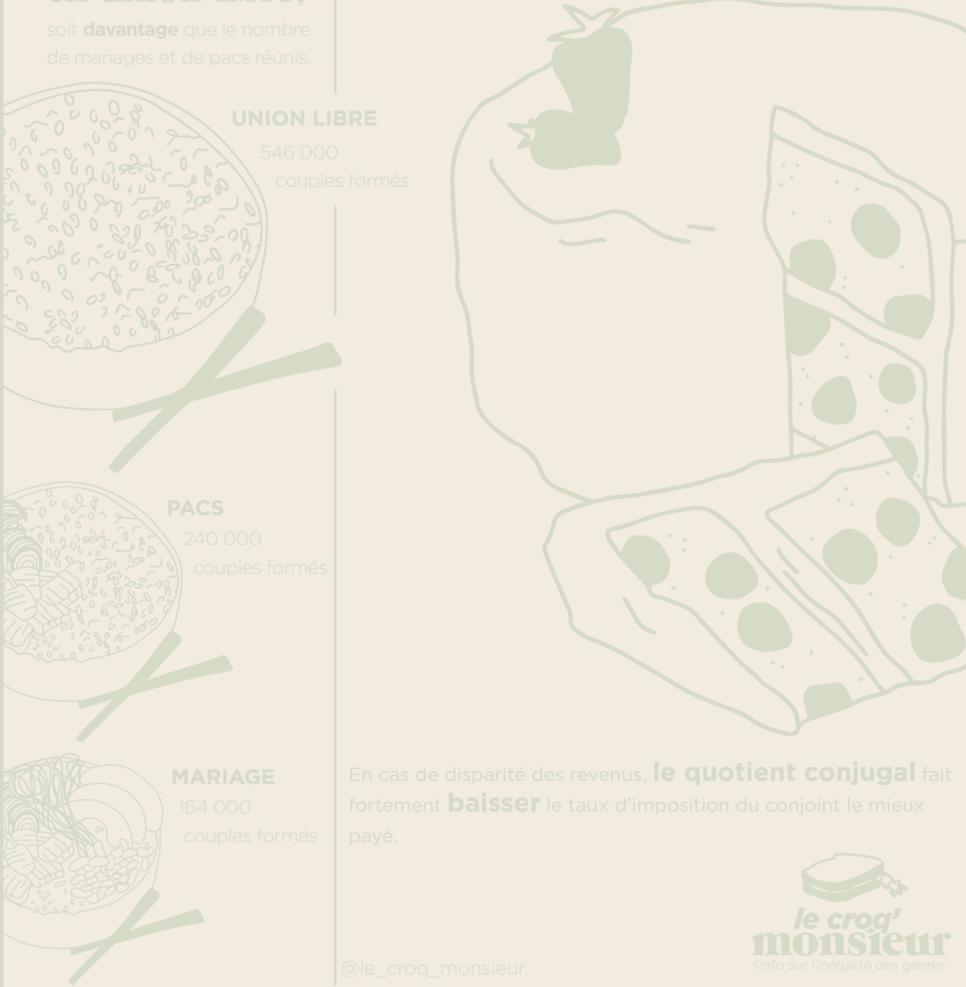
**UNION LIBRE**  
546 000 couples formés

**PACS**  
240 000 couples formés

**MARIAGE**  
164 000 couples formés

Le taux d'impôt d'un couple est alors calculé sur la moyenne des deux revenus : c'est ce qu'on appelle **le quotient conjugal**.

En cas de disparité des revenus, **le quotient conjugal** fait fortement **baisser** le taux d'imposition du conjoint le mieux payé.



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

Après plusieurs années de vie commune en union libre, **Nicole et Frédéric** envisagent d'acheter un pavillon dans le Pays Basque. On leur conseille de se pacser pour optimiser leur fiscalité.

Ils effectuent une recherche web, et s'informent sur l'individualisation d'imposition libre, un système d'imposition individuelle adopté par nombre de pays : Danemark, Finlande, RU, Autriche, Suède, Italie, Grèce, etc.

En plus d'être avantageuse pour leurs porte-monnaies respectifs, ce modèle générerait selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

## Nicole & Fred

7 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'Etat français. Ils décident finalement de se pacser. Pour préserver son indépendance financière, Nicole choisit d'opter pour un taux individualisé, en se connectant sur son espace personnel sur le site des impôts. Elle a créé son propre espace au préalable, afin de ne pas passer par le compte de son conjoint, comme le font beaucoup de femmes.



L'option de l'individualisation s'avère d'autant plus intéressante que les revenus de Nicole et Frédéric sont très inégaux. Chaque membre du foyer se voit donc appliquer un taux de prélèvement du niveau de ses revenus propres: un taux d'imposition de 41% pour Frédéric, et de 30% pour Nicole.

# Affiches histoire 3

**En couple, les femmes gagnent 42% de moins que leur conjoint.**

Cet écart n'est que de **9%** entre les femmes et hommes célibataires.

**HOMME** 2547€  
**FEMME** 2118€

**16,8%** sépare le salaire mensuel net des hommes et des femmes.

**Lucie et Max**

Dans **3 couples sur 4**, la femme gagne moins que l'homme.



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

**Severine et Ludo**

**64%** des couples mettent en commun l'intégralité de leurs ressources

Les femmes perdent en moyenne **6x** plus de revenu que les hommes lors d'une rupture.

**51%** couples sans enfant

**85%** couples 2 enfants

**30%** couples pacsés

Ensemble des couples



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

@le\_croq\_monsieur

**1 millions de couples se forment chaque année dont plus de la moitié en union libre,** soit **davantage** que le nombre de mariages et de pacs réunis.

**Nicole et Fred**

Le taux d'impôt d'un couple est alors calculé sur la moyenne des deux revenus : c'est ce qu'on appelle **le quotient conjugal**.

**UNION LIBRE**  
546 000 couples formés

**PACS**  
240 000 couples formés

**MARIAGE**  
164 000 couples formés

En cas de disparité des revenus, **le quotient conjugal** fait fortement **baisser** le taux d'imposition du conjoint le mieux payé.



**le croq' monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

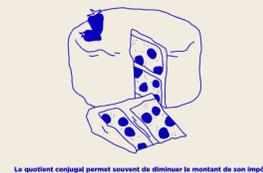
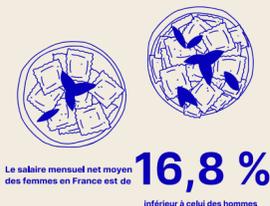
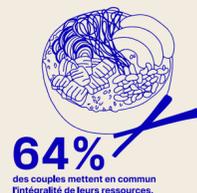
@le\_croq\_monsieur

# Affiches métro



## le croq' monsieur

**3 nouvelles histoires pour en savoir plus sur  
l'influence de l'impôt sur les inégalités de genres.**



le croq'  
**monsieur**  
l'info sur l'inégalité des genres

## Le genre & l'impôt !?

**3 nouvelles histoires pour en savoir  
plus sur l'influence de l'impôt sur  
les inégalités des genres.**

histoire #1



histoire #2



histoire #3

